



ÉDITION NOVEMBRE 2016

Le 27 octobre dernier au Club social Victoria, s'est tenue la fête des retraités. Cet événement annuel, très apprécié par les nouveaux retraités, est organisé par votre Syndicat.

Le but de cette fête est de souligner le passage à la retraite de ses membres. Soixante nouveaux retraités sur environ quatre-vingt-six se sont déplacés pour l'occasion. Un cadeau souvenir du Syndicat leur a été remis et un buffet leur a aussi été servi.

Nous tenons à remercier la collaboration de notre fidèle partenaire, soit la Caisse du personnel municipal de Québec, qui à chaque année participe à cette fête et qui a aussi remis un cadeau souvenir à nos nouveaux retraités.

Félicitations aux nouveaux retraités!

Richard Tuppert

## RÉGIME DE RETRAITE

### Suspension de l'indexation en vertu de l'article 16 de la Loi 15 pour les personnes retraitées

Selon l'article de Radio-Canada du 21 septembre 2016, le maire de la Ville de Gatineau a pris la décision de ne pas suspendre l'indexation de ses retraités. Il justifie sa décision par les répercussions financières négatives que cette mesure aurait provoquées chez les 1 133 retraités de la municipalité. Je salue cette décision et le maire de Gatineau fera sans doute partie des visionnaires. Imaginez un instant que tous les syndicats de la province gagnent leurs recours contre le gouvernement et les municipalités et qu'un juge ordonne dans 10 ans la remise en état des régimes de retraite. Pour la Ville de Gatineau, l'article parle d'économie potentielle d'environ 600 000\$. Si vous faites les calculs exponentiels et que vous ajoutez les intérêts, vous serez à même de constater l'ampleur des dégâts pour la Ville de Gatineau provoqué par la légitimation temporaire d'un hold-up. Advenant une victoire de tous les syndicats du Québec, toutes les villes concernées vont tomber dans une situation financière très précaire. Que vont-elles faire pour payer? Naturellement, augmenter les taxes mais les principaux acteurs (élus) de ce film d'horreur auront quitté avec des pensions de gras durs (4% par année), indexées à l'IPC sans avoir à assumer les déficits tout en ne payant que 23% des coûts. «Servir ou se servir, là est la question.»

Jean Gagnon

## TRANSFERT DES ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE VERS LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT

C'est le 1<sup>er</sup> novembre 2016 que les employés du bureau de la retraite ont procédé au transfert de 1,8 milliard de dollars vers la Caisse de dépôt et placement du Québec afin qu'elle en assure la gestion en tenant compte de notre politique de placements. Ce fut un travail colossal de la part de vos employés et je veux profiter de l'occasion pour les féliciter et les remercier. Tous les intervenants ont mis l'épaule à la roue dans ce dossier ce qui nous a permis de réaliser l'opération dans une période de moins d'un an. Je fais référence ici à la réalisation de l'étude, à la prise de décision, aux négociations avec la CDPQ et au transfert des actifs. Wow, c'est très exceptionnel voire même extraordinaire! Il nous reste maintenant à assurer le suivi en étant très vigilant et à assumer la gestion des actifs immobiliers car vous comprendrez que nous ne pouvons pas les vendre à court terme sans subir de lourdes pertes. Nous devons voir les opportunités, analyser chacun des dossiers et prendre les décisions qui s'imposent. Ce n'est pas inquiétant puisque les rendements sont au rendez-vous.

Jean Gagnon



600, boul. Pierre-Bertrand, bureau 205, Québec (Québec) G1M 3W5

☎ 418 780-8140 ✉ info@sfmtq.qc.ca

🌐 www.sfmtq.qc.ca 📱 @SFMQ\_syndicat

📍 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec

## LE PROJET DE LOI 110 sur le droit de décréter les conditions de travail a été adopté

Un autre torchon adopté par le gouvernement de Philippe Couillard. Suis-je le seul à être révolté par le comportement de ce gouvernement? Lorsque nous parlons des médecins, on leur demande et on les supplie de renoncer à leur augmentation salariale. Nous, on nous matraque à coup de loi adoptée à la sauvette, des lois qui de toute façon sont inconstitutionnelles. Pourquoi les libéraux s'attaquent-ils constamment à la masse, à la classe moyenne dont nous faisons partie? Je ne connais aucun col blanc dans le secteur provincial ou municipal qui est devenu riche avec uniquement son salaire de fonctionnaire. Rappelez-vous ce gouvernement nous avait promis des médecins de famille pour tout le monde et une diminution des listes d'attente dans les hôpitaux. La situation n'a jamais été aussi pire. Nous sommes malheureusement dirigés par des gens fortunés qui n'ont aucune idée de ce qu'est la réalité d'un travailleur de la classe moyenne qui doit faire vivre une famille. Nos salaires n'augmentent pas au rythme de l'inflation et avec l'adoption de ce torchon, la situation va empirer. Votre Syndicat analyse la situation avec la FISA afin de déposer des recours devant les tribunaux.

Jean Gagnon

## GUIDE DE LA GESTION DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL DE LA VILLE DE QUÉBEC

Il est temps d'apporter certaines précisions concernant ce guide. C'est à la page 13 du guide, à l'article 5.2.3, que sont décrites les responsabilités dévolues aux gestionnaires plus particulièrement aux paragraphes a et b dans le cas d'absence accident / maladie non imputable au travail:

- Informer l'employé absent des étapes à suivre et des documents qu'il doit fournir pour justifier son absence pour raison de santé, s'il y a lieu;
- S'informer du motif et de la durée probable de l'absence, s'il y a lieu.

Lorsque vous vous absentez pour un congé de maladie, le motif que vous donnez à votre gestionnaire est «maladie», vous n'avez pas à lui donner des détails particuliers sur votre état de santé. Ce n'est pas de ses affaires. En ce qui a trait à la durée, vous pouvez répondre si vous la connaissez. Si vous ne la connaissez pas, vous devez mentionner que vous ne le savez pas. Toutefois, vous devrez vous conformer au guide de la gestion de la présence au travail et l'aviser de nouveau si votre absence se prolonge pour une deuxième journée. Enfin, vous devrez obtenir un certificat médical que vous ferez parvenir au **responsable du bureau médical sous pli confidentiel** à compter de la troisième journée. Les seules personnes à la Ville de Québec qui sont habilitées à vous poser des questions personnelles à ce sujet sont les employés autorisés du bureau médical de la Division de la santé et sécurité au travail qui utiliseront certainement leur jugement pour ne pas vous déranger ou vous mettre de la pression la première journée de votre absence.

Donc, le gestionnaire doit vous aviser des documents que vous devez fournir le cas échéant, et vous, vous devez lui donner le motif de votre absence soit «maladie» ou «je suis malade» et lui mentionner la durée si vous la connaissez. Vous n'avez pas à communiquer de nouveau avec lui en après-midi pour lui dire si votre état s'est amélioré et lui non plus. Si vous respectez cette façon de faire, vous êtes conforme avec la politique. Je vous invite à prendre connaissance de l'article 25.16 de la convention collective dans lequel il est écrit:

*«L'employé n'est pas tenu de demeurer inactif ou à son domicile, sauf sur prescription médicale, lors d'une période d'absence en maladie ou en accident.»*

Si votre gestionnaire désire obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez lui dire de nous appeler. Si vous êtes malade, évitez d'entrer au bureau pour faire du présentéisme au travail et contribuer à contaminer tous vos collègues. Les statistiques, ce ne sont que des chiffres qui contribuent à l'obtention de généreux bonis.

Consultez également le guide de la présence au travail qui est disponible sur le site intranet de la Ville de Québec. Vous serez ainsi en mesure de mieux connaître vos droits. Si vous avez des questions ou si vous voulez dénoncer les abus, appelez-nous au bureau du Syndicat, ce sera un plaisir pour nous d'intervenir et de déposer les procédures appropriées si nécessaire.

Jean Gagnon

## BONNE OU MAUVAISE NOUVELLE... À VOUS DE CHOISIR

2017 sera une année charnière dans ma vie. Comme vous le savez, il y aura des élections en mars prochain au Syndicat sur le poste de président que j'occupe depuis maintenant plus de 12 ans. Ce furent des années remplies de défis tous aussi durs et exigeants les uns que les autres. Je ne m'en plains pas puisque j'ai choisi un jour de me présenter et vous m'avez offert le privilège d'occuper cette fonction. Mon équipe et moi, et j'inclus les employées du Syndicat, avons toujours mis le focus sur le service aux membres. Nous nous sommes fixés des objectifs atteignables et réalisables. Pour nous, l'équité intergénérationnelle était très importante. Je me rappelle que dès le début, nous avons fait imprimer sur des stylos les mots «respect, intégrité» afin de nous aider à nous rappeler les valeurs que nous défendions. Nous voulions faire un type de syndicalisme différent et je crois que nous y sommes arrivés. Nous sommes partis en 2004 d'un logement en location dans un sous-sol situé sur la 3<sup>e</sup> Avenue pour aménager dans vos bureaux actuels situés au 600, boulevard Pierre-Bertrand. C'est un très bon investissement puisqu'ils font partie de votre patrimoine. Au cours de ces quatre mandats, nous avons négocié trois conventions collectives dont deux dans la démagogie, réalisé l'évaluation de tous les emplois, fait l'équité salariale, procédé à la scission et à la fusion des régimes de retraite des anciennes villes pour les regrouper dans un seul régime. Nous venons tout juste de confier la gestion de la plupart de nos actifs de la caisse de retraite à la Caisse de dépôt et placement. Il ne faut pas oublier la défense de nos membres dans les fameux dossiers des Lois 15, 75 et le fameux projet de loi 110 (droit de décréter). Je pourrais aussi vous parler de la nouvelle loi sur le harcèlement psychologique adoptée en 2002 qui a contribué à complexifier notre travail, de la centaine de griefs et plus qui ont été déposés dont certains ont été plaidés dans le but de défendre vos droits et de tout le reste, mais là n'est pas le but de mon texte. Même si ça a été difficile, j'ai adoré l'expérience et je recommencerais. Toutefois, toute bonne chose a une fin. Ce n'est pas sans un pincement au cœur que j'ai pris la décision après plus de 40 ans de services à la Ville dont 33 à titre de cotisant dans le régime de retraite et 13 à la barre du Syndicat de ne pas me représenter en 2017. Je crois que le temps est venu de passer le flambeau. Vais-je relever d'autres défis professionnels, je n'en sais rien pour le moment, je verrai. Je tenais à vous aviser à l'avance afin de faire taire les rumeurs de mon départ et de permettre aux candidates et candidats intéressés par le poste de se préparer. D'ici mon départ, soyez assurés que je vais continuer à assumer mon rôle avec professionnalisme puisqu'il reste beaucoup de travail à faire.

Jean Gagnon